

Recours au Règlement—M. S. Robinson

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ROBINSON (BURNABY)—LE DÉPÔT DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CABINET

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet du dépôt lundi dernier des bills C-45 et C-46 et de la promesse que le gouvernement a faite dernièrement, quand il a présenté le bill C-43 sur l'accès à l'information. Le gouvernement a dit à ce moment-là que, dans l'esprit du bill C-43, il serait disposé à déposer les documents de travail du cabinet quand il présenterait des bills à la Chambre. Que je sache, il ne l'a pas fait dans le cas des bills C-45 et C-46.

Le secrétaire d'État (M. Fox) pourra peut-être confirmer que le gouvernement entend bien rendre ces documents publics, conformément aux principes de la mesure sur l'accès à l'information. Le secrétaire d'État pourra peut-être dire aussi quand le gouvernement se décidera enfin à proposer le bill au Parlement à l'étape de la deuxième lecture.

[Français]

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, quant à la question de l'honorable député, à savoir à quel moment nous avons l'intention d'aller de l'avant avec le Bill C-43, j'ai déjà parlé à plusieurs reprises avec le leader du gouvernement à la Chambre à ce sujet-là et il aimerait également procéder le plus rapidement possible. S'il y avait eu plus de coopération de l'opposition officielle au cours des derniers jours, peut-être aurions-nous pu procéder à la deuxième lecture de ce bill et déférer le tout au comité approprié de la Chambre afin que nous puissions avancer avec une loi que personnellement je trouve extrêmement importante. A ce jour, on n'a pas encore eu l'assentiment du leader parlementaire de l'opposition pour nous dire combien de temps et combien d'orateurs il aimerait avoir au cours du débat. Je rappelle à l'honorable député que, lorsque l'honorable leader parlementaire de l'opposition a présenté son bill à la Chambre l'an dernier, tous les partis étaient d'accord, et nous qui étions dans l'opposition à ce moment-là, devant l'importance et l'urgence de ce bill, avons donné notre accord pour qu'il n'y ait qu'un orateur de notre côté afin que nous puissions procéder le plus rapidement possible à l'étude de ce bill. J'espère bien que le leader du parti de l'opposition officielle pourra bientôt nous donner ce même genre d'accord, afin que nous puissions avancer le plus rapidement possible dans l'étude de ce projet de loi très important.

● (1510)

[Traduction]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, tandis que le ministre parlait, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre m'a regardé et a levé les yeux d'un air désespéré car le ministre n'a pas répondu à la question du député. En fait, celui-ci a demandé très clairement—et à mon avis son argument était des plus sensés—

pourquoi ces documents de travail n'étaient pas disponibles conformément à la loi sur l'accès à l'information? On n'a pas répondu à la question. Mais je tiens à ce qu'on le fasse. Je me demande si les députés d'en face se sont consultés entre eux; je me pose de sérieuses questions à ce sujet. Le député a peut-être oublié que le leader du gouvernement à la Chambre parle depuis quelques jours de la priorité à donner au projet de loi sur l'accès à l'information. Si j'ai bien compris, nous l'étudierons en priorité aujourd'hui. Je me demande parfois pourquoi nous ne lui avons pas accordé la priorité sur d'autres mesures législatives que nous avons étudiées jusqu'ici. Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas accordé la priorité au projet de loi sur l'accès à l'information, ainsi qu'à certaines mesures relatives à l'économie et à une foule d'autres domaines. Le gouvernement dit maintenant que nous n'avons conclu aucune entente avec lui au sujet du nombre de députés qui interviendraient. Pourquoi devrions-nous nous entendre à ce sujet avec le gouvernement? Ces projets de loi sont étudiés selon leur valeur. En fait, notre bill C-15 sur l'accès à l'information était tellement bien fondé que l'opposition de l'époque, le gouvernement d'aujourd'hui, avait décidé qu'il suffirait d'un seul intervenant de leur côté pour parler des quelques lacunes qui s'étaient glissées dans le projet de loi. Je ne puis garantir qu'il en soit de même pour le présent projet de loi. Je garantis cependant qu'il fera l'objet du débat qu'il mérite.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'avais l'intention d'invoquer le Règlement pour une toute autre question, mais je pourrais peut-être tout d'abord faire des observations sur cette question. En quelques mots, le programme des travaux de la Chambre pour aujourd'hui, demain et vendredi, a déjà été fixé. Celui de mardi prochain et du reste de la semaine prochaine l'a également été. La journée de lundi, jour réservé aux initiatives gouvernementales, est libre. Je propose par conséquent que nous abordions lundi l'étude du bill sur l'accès à l'information. Je voudrais annoncer au nom de mon parti—et les députés à notre droite se rangeront probablement de notre avis—que si ce projet de loi est mis en délibération lundi, il sera adopté en deuxième lecture avant la fin de la journée. J'espère que le gouvernement prendra cela au sérieux.

J'invoque aussi le Règlement pour une autre raison, madame le Président.

Mme le Président: Si le député veut invoquer le Règlement pour une autre raison, je lui demanderai de le faire plus tard. Nous allons d'abord discuter de son premier rappel au Règlement, si tout le monde est d'accord.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, peu m'importe que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) ne soit pas d'accord avec moi ou qu'il fasse des réflexions sur le contenu de mes discours, mais en aucun cas sur ma mimique à la Chambre. Je sais qu'il l'a fait, comme d'habitude, sans méchanceté.